



L'ASSOCIATION SPORTIVE << Charles Athlétique Club >>

des lycées Charles A. Coulomb **2015-2016**

o Deux créneaux hebdomadaires d'entraînement et de compétition :

Tous les lundis de 18h à 19h15 et tous les mercredis de 13h à 15h, à la Halle des sports de Ma Campagne

• Des activités régulières et variées proposées aux élèves licenciés :

o Sports collectifs (Hand, Volley, Basket, Foot, Futsall, Rugby) pour les garçons et les filles. *Horaires et jours : Mercredi 13h à 15h pour les entraînements et/ou les compétitions, plus le lundi de 18h à 19h15 pour le VB et le BB.*

o Badminton pour les garçons et les filles.

Horaires et jours : le lundi de 18h à 19h15 pour l'entraînement et le mercredi en fonction des compétitions.

o Musculation pour les garçons et les filles. *Horaires et jour : le lundi de 18h à 19h15 et le mercredi de 13h à 14h.*

o Escalade pour les garçons et les filles.

Horaires et jour : le lundi 18h à 19h 15 et le mercredi de 13h00 à 14h30 pour l'entraînement. Il n'y a que deux compétitions dans l'année (les départementales et les académiques), c'est pourquoi les professeurs d'EPS chargés de l'escalade organisent des sorties en milieu naturel en fin d'année.

o L'Athlétisme et le Cross pour les garçons et les filles.

Préparation spécifique pour les élèves qui se sont distingués au Cross du Lycée en octobre, afin de constituer une équipe d'établissement pour le Cross UNSS départemental du mois de décembre et obtenir la qualification au Cross académique en décembre. Constitution et suivi particulier d'une équipe d'Athlétisme indoor et estivale, le mercredi, suivant un planning défini en fonction du calendrier des rencontres.

o Des activités plus atypiques et plus occasionnelles :

Raid-nature VTT, Course d'orientation, Canoë-Kayak, tennis de table, danse, journée Beach-rugby..., ces activités sont très saisonnières, et identifiées de manière événementielle dans le calendrier UNSS.

Le prix de la licence : Il a été fixé pour l'année à 20 euros pour l'année 2014-2015 par l'assemblée générale de l'Association Sportive, présidée par Mme La Proviseure. La cotisation ouvre droit à la pratique de toutes les activités sur tous les créneaux. Il vous est aussi possible d'aider l'Association Sportive de l'établissement : Vous pouvez choisir de verser 5 euros à l'AS lors de votre inscription au lycée. Ces 5 euros sont une souscription volontaire à l'Association sportive pour soutenir son fonctionnement. Elle permet de maintenir le prix de la licence UNSS le plus bas possible. Cette somme ne vient pas en déduction du prix de la licence.